

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Band: 67 (1916)
Heft: 5-6

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

lions de francs. Cette institution a rendu depuis le début de la guerre les plus précieux services. H. B.

St-Gall. Le conseil communal de St-Gall a nommé adjoint de l'administrateur des forêts communales de cette ville, M. *Werner Kobelt*, inspecteur forestier d'arrondissement à St-Gall. M. Kobelt remplace M. Vonwiller, décédé.

Grisons. Le rapport de gestion pour 1915 de l'inspectorat forestier cantonal signale les importants dégâts causés par le casse-noix (*Nucifraga caryocatactes L.*) aux graines de l'arolle. Nous en extrayons ce qui suit :

„Dans la forêt de Capetta (Avers), la production des graines de l'arolle semblait devoir être celle d'une année moyenne. Aussi les dispositions avaient-elles été prises pour les récolter. Une chute de neige en septembre obligea à différer l'opération jusqu'en octobre. Quand on voulut y procéder, on fit la constatation désagréable que la récolte, plutôt rare dans cette forêt, avait été complètement détruite par les casse-noix. Les cônes gisaient à terre, déchirés et dépouillés de leurs semences.

Un autre rapport de la Basse-Engadine signale les faits suivants : Le casse-noix commence ses dégâts déjà en été ; il fait tomber à terre les cônes encore verts et mange les graines avant leur maturité. Quand il ne vide pas complètement les cônes, les graines qu'il a ménagées sont perdues puisqu'elles ne peuvent plus arriver à maturité. C'est surtout à cause de ce fait que le casse-noix cause de sérieux dommages à notre bel arolle de la haute montagne. Ce dégât serait bien moindre s'il s'attaquait seulement aux fruits mûrs.

De semblables accusations venues de toutes les parties du canton s'accablent contre le coupable emplumé auquel s'ajoute quelquefois aussi l'écureuil.

En face de ces preuves, il est difficile de se déclarer d'accord avec de nombreux auteurs proclamant que le casse-noix contribue efficacement à la dispersion des graines de l'arolle et que les services qu'il rend à la forêt dépassent les dégâts causés. Aussi bien, semble-t-il nécessaire, en vue de favoriser la dispersion naturelle de l'arolle et sa reproduction, de prendre les mesures voulues pour enrayer le développement de cet oiseau. Le système du paiement d'une prime par oiseau tué, en usage déjà précédemment dans nos vallées, nous semble le plus pratique. L'Etat pourrait aussi faire abattre par ses gardes un certain nombre de ces oiseaux pour en diminuer le nombre.“



BIBLIOGRAPHIE.

Ligue suisse pour la protection de la nature. Schweizerischer Bund für Naturschutz. Jahresbericht 7, für 1913 und 1914, erstattet von dem Präsidenten *Paul Sarrasin*. Bâle, 1915. 464 pages.

Dans notre avant-dernier fascicule, nous avons analysé une publication relative au parc national suisse et, à ce propos, dit quelques mots de la „Li-

gue suisse pour la protection de la nature“. Le présent rapport annuel, qui est déjà le septième de la série, nous est une excellente occasion pour examiner avec plus de détail l'activité bienfaisante de cette institution dont notre pays peut être fier.

Il nous semble nécessaire avant tout d'établir une distinction. Nombreux sont encore ceux qui confondent la „Ligue pour la protection de la nature“ („Naturschutzbund“) avec une autre ligue qui, elle aussi, est devenue rapidement populaire, la „Ligue pour la protection de la Suisse pittoresque“ (Heimatschutz) et qui groupe un nombre considérable d'adhérents. Tandis que cette dernière est surtout l'œuvre d'artistes, d'architectes et d'esthètes, le „Naturschutzbund“ est inspiré par des naturalistes. Sa souche mère est la Société helvétique des sciences naturelles à laquelle il se rattache, en somme, comme sous-section. Au demeurant, si le „Heimatschutz“ poursuit avant tout la protection et le développement du côté esthétique de notre pays, cette association n'en a pas moins inscrit à son programme quelques points communs avec celui de la Ligue pour la protection de la nature. „Heimatschutz“ et „Naturschutz“ se complètent mutuellement. Leur organisation est analogue : chacune possède un comité central et des ramifications, des sections dans la plupart des cantons. Pour le „Naturschutzbund“, quelques cantons ont même poussé la division du travail jusqu'à créer des sous-sections spéciales de géologie, de botanique, de zoologie et de préhistoire. Nos deux grandes associations ont ainsi étendu leurs ramifications sur tout le pays. On ne saurait proclamer assez haut tous les bienfaits dont il leur est déjà redevable.

Les deux ligues ont chacune leur organe ; mais tandis que le „Heimatschutz“ possède un journal luxueusement illustré et mensuel qui porte ce nom, la „Ligue pour la protection de la nature“ s'est bornée jusqu'ici à publier un rapport annuel. Les deux hommes dévoués qui, depuis la création des deux ligues, président avec une égale compétence à leur destinée sont : pour le „Heimatschutz“, M. le professeur E. Bovet, à Zurich ; pour le „Naturschutz“, M. le Dr Paul Sarrasin, à Bâle.

Voyons maintenant, d'après le rapport annuel n° 7 du „Naturschutzbund“, quelle fut l'activité de l'association en 1913 et 1914. Sa tâche essentielle a été jusqu'ici l'organisation et l'entretien du parc national de l'Engadine. Le 25 mars 1914, l'Assemblée fédérale a décidé de prendre à la charge de la Confédération les frais de la réserve et de faire ainsi du parc national son œuvre et sa propriété. Le peuple n'a pas fait usage du droit de referendum contre l'arrêté de l'Assemblée fédérale. De la sorte, la Confédération a manifesté sa ferme volonté d'accomplir dans le domaine de la protection de la nature une œuvre de culture. C'est là un acte appelé à servir d'exemple.

Mais il ne faut pas oublier qu'avant l'intervention de la Confédération, le parc national existait de toutes pièces ; il avait été créé par l'initiative privée, grâce au patriotisme éclairé de quelques savants, dont un labeur infatigable a su triompher des difficultés sans nombre que devait rencontrer la réalisation d'un projet aussi grandiose. C'est à eux que doit aller la reconnaissance du pays pour leur belle œuvre. Ce sont surtout MM. Paul Sarrasin, à Bâle, qui fut l'âme de l'entreprise, le professeur C. Schröter, à Zurich et le secrétaire du comité, le Dr Stephan Brunies, à Bâle.

Quelle a été, à côté du parc national, l'activité de la ligue durant les deux dernières années ?

Depuis sa fondation elle a lutté en faveur de la protection des plantes rares dont quelques-unes étaient menacées de disparition. Quel dommage, par exemple, que le sabot de Vénus, cette étrange et somptueuse orchidée de nos bois, soit devenue si rare, ou ait même disparu de contrées où elle était autrefois assez fréquente. Ailleurs, d'autres plantes étaient menacées du même sort : le cyclamen, la primevère auricule, les délicieux rossolis, l'anémone pulsatile, les ophrys, etc. Horticulteurs, chasseurs de plantes, même des botanistes leur faisaient une guerre sans merci. De justes mesures restrictives permettront enfin de mettre un frein à ces actes de vandalisme inconscient.

La Ligue pour la protection de la nature a obtenu dans presque tous les cantons la promulgation de lois ou d'ordonnances qui interdisent l'arrachage, l'envoi de plantes spontanées en quantités considérables et la cueillette en masse de plantes rares. A l'heure actuelle, seuls cinq cantons ne possèdent pas encore de semblables dispositions législatives. La plupart de ces lois sont postérieures à 1910. Le Valais a édicté la première (13 juillet 1906). Aux Grisons, il a fallu recourir au vote populaire. En l'admettant, à une forte majorité, la population de ce canton montagnard a donné un beau témoignage de l'esprit dont elle est animée. Notons aussi qu'au canton de Soleure, l'if, le genièvre de Sabine et le houx comptent parmi les plantes protégées.

Dans le domaine de la géologie, le plus beau succès de la ligue a été de sauver définitivement contre tout risque d'exploitation le fameux bloc erratique de la *Pierre des Marmettes*, au-dessus de Monthey.

Différents techniciens ne font pas mystère de leur désir d'utiliser de plus en plus nos lacs alpins comme force motrice pour la traction de chemins de fer et l'éclairage électrique. C'est le cas pour le délicieux lac de Märjelen, ceux de Ritom, de Trübsee, etc., dont l'utilisation dans un but technique gênerait irrémédiablement le cachet romantique. Le comité de la ligue a monté la garde et fait tout son possible jusqu'ici pour nous éviter de pareilles mutilations. Il trouve heureusement même des ingénieurs pour lui aider dans ces patriotiques efforts souvent, hélas, infructueux.

La ligue a pu sauver de la destruction quelques arbres remarquables, ainsi le merveilleux chêne de Schwangi (canton de Berne), un noyer à Rodels (Grisons), etc.

Au point de vue zoologique, le rapport nous apprend que les essais de réintroduction du bouquetin dans nos Alpes sont en bonne voie. Dans le district à ban st-gallois der „Grauen Hörner“, cet ancien habitant de nos régions alpestres se reproduit de façon réjouissante. Et il semble établi de façon certaine que notre parc national héberge un ours. Désireuse de le conserver, la ligue a eu la chance de trouver auprès du gouvernement grison le plus grand empressement pour lui aider à le protéger contre le plomb des Nemrods désireux de se mesurer avec ce royal gibier, par ailleurs inoffensif quand il n'est pas attaqué. Rappelons que le dernier ours tué en Suisse l'a été en 1904, dans le val grison de Tavrü.

Le manque de place nous empêche d'énumérer tout ce qui a été fait pour la protection des oiseaux. Et c'est pour la même raison que nous devons re-

noncer à reproduire la longue liste des „réserves“ installés sur de nombreux points de notre pays et qui toutes ont pour but de conserver intactes les productions les plus intéressantes de notre sol au point de vue zoologique, botanique et géologique. Cette liste augmente chaque année.

Pour donner à tout ce mouvement en faveur de la protection de la nature une base durable, il est désirable qu'il pénètre dans l'enseignement scolaire. La question est à l'étude; une commission spéciale de la conférence des directeurs cantonaux de l'Instruction publique s'en occupe; elle est donc en bonne voie. ¹

Signalons enfin qu'une conférence internationale pour la protection de la nature a eu lieu, à Berne, du 17 au 19 novembre 1913. Les délégués de dix-huit Etats étaient présents. Cette conférence a décidé la création d'une „Commission consultative pour la protection internationale de la nature“. Le siège de cette commission est à Bâle. Son président en est M. le Dr Paul Sarrasin, qui a été l'âme de tout le mouvement de protection.

Cette initiative nouvelle aura sans doute des résultats heureux dans un domaine où, il faut le reconnaître, le vandalisme et l'esprit de destruction ont pu s'exercer trop longtemps sans entrave. Souhaitons que la guerre ne vienne pas enrayer trop longtemps ce beau mouvement de réveil contre l'appauvrissement de notre terre en beautés naturelles.

Si nous nous sommes étendu un peu longuement sur le septième rapport annuel de la „Ligue pour la protection de la nature“, c'est d'abord parce que celle-ci n'a pas pu jusqu'ici publier son rapport en langue française, et puis parce que le beau mouvement dont elle a pris la direction mérite d'être mieux connu. Oeuvre patriotique au premier chef, chacun devrait avoir à cœur de s'y intéresser.

H. Badoux.

Über das Maximalwachstum der japanischen Holzarten. Par le prof. Dr S. Honda. Journal of the College of Agriculture, Tokio, 1915.

La protection de la nature est à l'ordre du jour au Japon aussi. A en croire les rapports de nombreux voyageurs, il semblerait même qu'elle ait fait sentir là-bas sa bienfaisante action plus tôt encore que chez nous. Tout au moins peut-on l'admettre pour les arbres dont ce pays possède et garde jalousement de merveilleux spécimens.

Le Japonais est grand ami des belles fleurs; il vénère les beaux arbres dont quelques-uns sont sacrés pour lui. Rien d'étonnant donc à ce que la liste de ses beaux végétaux, remarquables surtout par leurs fortes dimensions ou leur grand âge, soit considérable.

M. le professeur Dr Honda, de l'Ecole forestière de Tokio, a commencé

¹ L'auteur du Jahresbericht, à page 115, exprime sa surprise que dans sa récente publication, *La Suisse forestière*, la société suisse des forestiers n'ait pas mentionné le terme de „protection de la nature“ et n'ait pas traité la question. Cette observation, qui ressemble à un reproche, nous semble injustifiée. Notre société qui a été, longtemps avant la fondation du Naturschutzbund, un précurseur en ces matières, n'a jamais cessé de s'y intéresser depuis. Les nombreux articles sur la question parus dans son organe depuis plusieurs années en sont une preuve évidente, de même que son activité directe dans le domaine des forêts vierges. Et toute la tendance actuelle de la sylviculture suisse qui abandonne progressivement la coupe rase pour revenir à la forêt jardinée, imitation de l'œuvre de la nature, ne le prouve pas moins éloquemment.

H. B.

voilà plus de vingt ans le relevé des arbres remarquables de son pays. Il est documenté sur plus de 5920 spécimens. Il a publié, en 1913, la liste de 1500 d'entre eux. L'article ci-dessus, auquel sont annexés quatre fort belles photographures, nous donne la description de quelques-uns de ceux-ci. Le relevé de leurs dimensions nous permet d'intéressantes comparaisons avec celles de nos plus beaux gogants.

L'arbre japonais le plus épais mesure 22.40 m de circonférence.¹⁾ C'est un camphrier (*Cinnamomum Camphora*) en parfait état, haut de 27 mètres et vieux d'environ 800 ans.

L'arbre le plus long mesure 60 m de hauteur. C'est un cryptomeria du Japon. Un autre spécimen de cette espèce, bien connue dans nos parcs, atteint 20 m de circonférence. Un cyprès de Formose (*Chamaecyparis formosensis*) le suit de près avec 19.7 m de circonférence et 40 m de haut; son âge est évalué à 2000 ans. Arbre sacré il est considéré comme le végétal le plus vieux du Japon. Un autre arbre japonais fréquent dans nos parcs, le ginko, compte parmi les plus gros. M. Honda en cite 96 dont la circonférence varie de 16 à 18 m et la hauteur peut atteindre 60 m. Quant au *Larix leptolepis*, le mélèze japonais qui réussit si bien dans nos forêts européennes, le plus gros au Japon mesure 8 m de circonférence et 36 m de hauteur. Nos arrière-neveux auront peut-être le plaisir d'en mesurer chez nous qui atteindront cette épaisseur.

Les plus gros spécimens des arbres japonais se répartissent d'après leur fréquence comme suit entre les essences : cryptomeria, camphrier, pins, ginko, zelkowa crenata, etc.

Il ressort de ces quelques indications du professeur Honda que si nos arbres peuvent soutenir la comparaison avec ceux du Japon quant au développement en hauteur, ils leur restent bien inférieurs en épaisseur. H. B.

H. Morgenthaler. Beiträge zur Kenntnis des Formenkreises der Sammelart *Betula alba* L. mit variationsstatistischer Analyse der Phänotypen. Arbeit aus den botanischen Laboratorien der Eidg. Techn. Hochschule in Zürich. Vierteljahrsschrift. der Naturf. Gesell., Zürich 1915, 132 pages et 75 figures.

Les recherches poursuivies au cours de ces dernières années, dans le domaine de la sélection et du mendélisme ont considérablement modifié l'ancienne notion des espèces linnéennes. Même les formes végétales en apparence les plus stables donnent naissance occasionnellement à des individus plus ou moins aberrants.

Quant aux arbres, leur variabilité pour être moins connue n'en est pas moins considérable.

Soumettant à une analyse patiente et rigoureuse toutes les variétés connues du bouleau blanc (*Betula alba*, L.), H. Morgenthaler arrive à la conclusion qu'elles sont toutes des produits d'hybridation entre deux types extrêmes du bouleau verruqueux et du bouleau pubescent (*Betula verrucosa* et *Betula pubescens*) dont les caractères se combinent de façon fort diverse. A cet égard, l'auteur distingue les variétés résultant : 1° d'un mélange de l'ensemble des

¹⁾ La circonférence a partout été mesurée à 1.5 m au-dessus du sol.

caractères des parents; 2° d'un groupement en mosaïque d'une partie seulement des caractères apparents; 3° d'un groupement où les caractères de l'un des parents dominent nettement ceux de l'autre.

D'après H. Morgenthaler, la distribution du bouleau en Suisse est la suivante :

Le bouleau verruqueux pur est fréquent jusqu'à la limite de la végétation forestière.

Le bouleau pubescent pur est rare et n'apparaît que sous sa variété *tortuosa* dans la zone subalpine. La plupart des bouleaux nains plus ou moins tortueux des Alpes sont des variétés *tortuosa* du *Betula pubescens* plus ou moins métissées de *Betula verrucosa*. *Betula Murithii* découvert dans le val de Bagnes, mais dont il existe plusieurs autres stations, rentre dans cette catégorie.

En appliquant aux diverses essences forestières la méthode d'analyse statistique utilisée par H. M. pour le bouleau, on constaterait, selon toute probabilité, que les nombreuses variétés qui font la joie des uns et le tourment des autres, sont des métis résultant de combinaisons variées des caractères d'un petit nombre de types extrêmes. P. J.



MERCURIALE DES BOIS.

La reproduction intégrale ou partielle de la Mercuriale est interdite sans l'autorisation de la Rédaction.

Prix des bois en forêt, en mars/avril 1916.

A. Bois sur pied.

Vaud, forêts communales de Ste-Croix.

(Prix par m³, exploitation à la charge de l'acquéreur; mesurage **sur** écorce.)

Forêts de l'Onglettaz et Vy-Neuve (transport jusqu'à Ste-Croix fr. 3) 322 plantes, $\frac{3}{10}$ épic. $\frac{7}{10}$ sap., 311 m³, moyenne 0.96 m³, fr. 43.95. Vente par lots de 10 à 20 m³. Bois vieux ou surcimés. — **Forêt du Chantelet** (transport jusqu'à Ste-Croix fr. 2.50) 236 plantes, $\frac{5}{10}$ épic. $\frac{5}{10}$ sap., 180 m³, moyenne 0.76 m³, fr. 42.50. Vente par lots de 10 à 20 m³.

Cette vente a eu lieu dans un local, les miseurs ayant eu environ une semaine pour visiter les lots, accompagnés du garde de triage. 4 lots ont dépassé le prix de fr. 50 le m³ sur pied.

B. Bois façonnés en forêt.

a) Résineux. Longs bois.

(Par m³, **sous** écorce.)

Vaud, Forêts cantonales et particulières du IX^e arrondissement.

Etat de Vaud. Bois Masson (coût du transport jusqu'à Allaman fr. 5) 34 m³ épic., volume moyen par plante 2.15 m³, fr. 40.15. — **Bois Robert et d'Etoy** (transport jusqu'à Bière fr. 4.50) 64 m³ épic., volume moyen 0.60 m³, fr. 40.20. **Bois de la Cure** (transport jusqu'à Bière fr. 3) 36 m³ sap., volume moyen 1.10 m³, fr. 40.55. — **Mont Chaubert** (transport jusqu'à Rolle fr. 6.50) 120 m³, $\frac{5}{10}$ épic.